

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 18/11/2024

VOI.24.00.A02947

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
AVENUE EDOUARD DROZ

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise BFC RSR
Considérant que des travaux de vidage d'un appartement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/11/2024 au 28/11/2024 AVENUE EDOUARD DROZ

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 27/11/2024 et jusqu'au 28/11/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent AVENUE EDOUARD DROZ au droit du N°19 (stationnement camion sur le trottoir/voie partagée) :

- La circulation est interdite sur la voie partagée ;
- ponctuellement un léger empiètement sera instauré ;

Les piétons et les cycles circulant sur le trottoir/voie partagée seront orientés sous les coursives de l'immeuble.

Les cycles devront poser le pied à terre.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 15 NOV. 2024

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée